

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

—  
**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**ORDRE DU JOUR**

—  
**SÉANCE 330**

**Jeudi 16 novembre 2023**

**1. Points d'ordre général**

-Approbation des procès-verbaux des séances n° 324 du 6 juillet 2023 et n° 326 du 21 septembre 2023.

-La prochaine séance du CCLRF se tiendra le 30 novembre.

**2. Textes présentés pour avis**

**2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi**

2.1.1) Projet de loi relatif à l'accélération de la rénovation des copropriétés et de la lutte contre l'habitat dégradé

*Le projet de loi vise, en premier lieu, à moderniser les outils à la main des collectivités et des opérateurs pour permettre une intervention le plus en amont possible. Il vise également une simplification des procédures judiciaires et administratives. Ces deux objectifs doivent permettre de réduire le délai de redressement / traitement des copropriétés dégradées.*

*En son article 2, le projet de loi introduit la possibilité, pour toutes les copropriétés, de souscrire un nouveau type de prêt collectif pour le financement de travaux essentiels et de rénovation énergétique. Ce type de prêt devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre des programmes de travaux en permettant d'associer directement la décision de vote de ceux-ci à la mise en place d'une solution de financement pour l'ensemble de la copropriété. Cette mesure concernera à la fois les copropriétés aidées par la puissance publique, mais également les copropriétés engagées dans une démarche d'entretien "classique" ou de performance énergétique.*

2.1.2) Projets d'ordonnance et de décret portant transposition de la directive n° 2021/2118 du 24 novembre 2021 modifiant la directive 2009/103/CE concernant l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation de véhicules automoteurs et le contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité

*Cette ordonnance et ce décret pris en application de celle-ci visent à transposer la dernière directive européenne relative à l'assurance automoteur obligatoire et, plus généralement, à mettre en conformité le droit français avec le droit européen.*

2.1.3) Projet d'ordonnance et de décret relatifs à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales

*Cette ordonnance et ce décret pris en application de celle-ci visent, d'une part, à transposer la directive européenne en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (dite « CSRD »), et, d'autre part, à tirer les conséquences de cette transposition, en modifiant les différents dispositifs d'obligations relatives aux enjeux sociaux, environnementaux et en matière de gouvernance d'entreprise.*

## **2.2. Autres projets de texte**

Sans objet